



## Réévaluation de pa devant le jaf

Par **vincent**, le **27/01/2010** à **18:57**

Bonjour,  
Mon ex mari me force à me présenter devant le jaf pour réévaluer la PA que je verse pour mes enfants.  
Il m'a fait parvenir un document où je dois inscrire mes revenus et dépenses.  
Au moment de notre divorce nous avons conclu un versement de 110e par enfant.  
Au moment de mon départ mes 2 enfants n'ont pas voulu me suivre.  
Je tiens à ajouter que à mon premier passage devant le juge, j'étais déjà avec mon nouvel ami, et que la pension décidée en a tenu compte à ce moment là.  
Il me demande maintenant plus d'argent en sachant que mes revenus n'ont pas augmenté. Je participe également à l'éducation de nos enfants en réglant la moitié du permis de conduire de l'un et la moitié des vacances de l'autre.  
En plus je leur paye un abonnement de mobile chacun. Donc je ne me cantonne pas uniquement à la PA décidée auparavant, ce qui est normal.  
De son côté il touche plus que moi et bénéficie d'un logement de fonction, donc pas de loyer et des allocations familiales pour nos enfants.  
De mon côté mes revenus sont de 1400e moins les 220e de PA, moins mon loyer etc... Ce qui fait qu'il ne me reste que 650e pour vivre. (j'ai divisé par moitié tous mes frais ne vivant pas seule). De son côté mon ex en déduisant ses frais lui reste 1500e pour vivre.  
Pensez-vous qu'il soit réalisable qu'il puisse me prendre encore plus d'argent?  
merci de vos réponses.

Par **Marion2**, le **27/01/2010** à **19:21**

Bonsoir,  
Il est difficile de vous répondre.  
C'est le JAF, au vu de tous ces éléments qui statuera pour une éventuelle modification de la pension alimentaire.  
Prenez soin avant l'audience de noter par écrit (et chiffrer) votre participation au permis, aux vacances, l'abonnement des mobiles...  
Bon courage.